



Nombre de conseillers	11
En Exercice	11
Présents	9
Procuration	0
Excusée	0

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 19h, s'est réuni le Conseil d'Administration de CCAS de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 16 août 2023

Présents : MMS. GIRERD – DONNET – BERTONA - SPOSITO - NAVARRO - ODDOU – FISCHER - MERGUI – GARNIER

* * * *

Le quorum est atteint à 9 membres – ouverture de la séance à 19h00,



Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 27 juin 2023

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 27 juin 2023

Règlement intérieur du Voyage séniors

Délibération n° 2023-09-01

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que chaque année le CCAS en lien avec le club Sérénité organise un voyage d'une semaine pour les séniors.

Il convient de réglementer les conditions dans lesquelles les séniors peuvent y participer.

Le règlement est joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du voyage pour les séniors.

Tarifs Octobre Rose

Délibération n° 2023-09-02

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration que dans la perspective d'organiser plusieurs évènements dans le cadre d'Octobre Rose, le CCAS a souhaité organiser une vente de tartes aux pralines et de boissons ainsi qu'une tombola lors de la journée du 21 octobre 2023.

Il est proposé comme prix de vente :

- 20€ le tee-shirt,
- 10€ la tarte aux pralines,
- 1€ la boisson
- 2€ le gobelet
- 2€ le ticket de tombola.

Les bénéfices de toutes les actions seront versés par le biais d'une subvention à 3 associations locales : Les Merveilleuses, Entr'Elles & La Cordée Rose.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « séniors »



Tarifs Téléthon

Délibération n° 2023-09-03

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration que le CCAS participera encore cette année au Téléthon, il est prévu d'organiser une vente de brioches et de boissons au marché dominical du 3 décembre 2023.

Il est proposé comme prix de vente :

- 5€ la petite, 7€ la moyenne et 10€ la grande brioche,
- 1€ la boisson,
- 2€ le gobelet.

Les bénéfices seront versés par le biais d'une subvention au Téléthon.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « seniors »

Bourse au permis

Délibération n° 2023-09-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle à l'Assemblée que le 3 décembre 2020, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité la délibération n° 2020-12-10. Celle-ci a pour but d'attribuer une bourse pour le permis de conduire de 500€ à 2 jeunes de la commune, sous certaines conditions.

Dans ce cadre, elle expose le projet de M Brandon ALLEMAND, habitant de Renage, qui a sollicité le CCAS pour bénéficier de cette aide.

En contrepartie, il consacrera quelques heures de son temps lors de la journée d'Octobre Rose à Renage.

Compte tenu de l'intérêt de la proposition, et dans le cadre de son engagement en faveur de la collectivité, il est proposé que le CCAS lui attribue la bourse au permis.

Il est rappelé que cette somme sera versée directement à l'auto-école partenaire.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention tripartite.
- **D'ALLOUER** la somme de cinq cents euros à l'auto-école pour Monsieur Brandon ALLEMAND



- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Passage à la nomenclature M57 Délibération n° 2023-09-05

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 et la loi du 07 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale,

-Vu l'avis favorable du comptable public du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu, en date du 20 juin dernier et annexé à la présente,

CONSIDERANT

- Que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

- Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la ville et qu'elle est obligatoire au 1er janvier 2024

- Que les arbitrages relatifs aux modalités d'encadrement de la mise en œuvre de ce nouveau référentiel seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal (adoption d'un règlement budgétaire et financier, précisions sur les règles de fongibilité des crédits, modalités d'amortissement au prorata temporis, encadrement des dépenses imprévues et de l'utilisation des outils de gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme et autorisations d'engagement/crédits de paiement)) et que l'assemblée sera saisie en temps utiles.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets.
- **DE PERMETTRE** à Madame La Présidente de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Points divers

❖ AIDES ALIMENTAIRES

2300€ en 2023 dont 190€ depuis le dernier CA

Pour rappel

- ❖ 2022 : 4090€



❖ 2021 : 3520€

❖ AIDES EXCEPTIONNELLES

437.38 € en 2023

Pour rappel

❖ 2022 : 1619€

❖ 2021 : 1547€

❖ REMARCHONS DANS NOS CAMPAGNES – SIEL BLEU

L'atelier a repris jusqu'en décembre.

❖ AQUAGYM

L'aquagym a repris aujourd'hui.

Il n'y a plus de bus.

❖ OCTOBRE ROSE

Temps forts

- Lundi 9 octobre 19h salle P. Girerd – Diffusion du film « Morcellement » en présence de la réalisatrice, d'associations et des témoignages de personnes touchées par cette maladie.
- Vendredi 13 octobre 19h30 Salle P. Girerd – Débat animé par Denis Gauthier Comment l'hypnose peut accompagner le traitement contre le cancer
- Samedi 21 octobre – Un parcours santé, un forum et des ateliers bien-être, une zumba, une table ronde, une vente de tartes aux pralines, un moment détente musicale avec la Furax.
- Dimanche 22 octobre – Un thé dansant.

❖ MUTUELLE POUR TOUS

Nous avons reçu une proposition de mutuelle communale.

❖ CONFERENCE

Prochaine conférence : Mieux manger en dépensant moins animée par Laetitia Lopez-Petit le vendredi 22 septembre à 19h30

La séance est close à 21h30.

La Vice-présidente du CCAS

La Présidente du CCAS

Sylvie DONNET

Amélie GIRERD